

ORDRE du JOUR du CONSEIL MUNICIPAL du 03 MARS 2021 à 18h30 EXCEPTIONNELLEMENT AU CENTRE SOCIO CULTUREL

	TITRE DE LA DELIBERATION	RAPPORTEUR	
N°1	Renforcement du niveau d'équipement actuel du parc de vidéoprotection - Demande de financement au Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance - FIPD		
N°2	Fixation des tarifs de la nouvelle tranche de caveaux au cimetière	Monsieur André BOLJAT	
N°3	Convention d'occupation domaniale de répéteurs de BIRDZ sur les supports d'éclairage public et divers ouvrages de la commune - annule et remplace la délibération N°2020-11-105 du 20/11/2020	Monsieur Jean-Michel FOUCHARD	
N°4	Convention de partenariat à intervenir entre Nîmes Métropole et la commune dans le cadre du programme « les vendredis de l'Agglo » et « les pestacles de l'Agglo »	Madame Huguette SARTRE	
&	Compte-rendu des décisions municipales prises par Monsieur le Maire en vertu des dispositions de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales		

Le Maire de Milhaud

Jean-Luc DESCLOUX

W - 1-1

Came: WE